



Rgularisation parent d'enfant français avec fausse identité

Par **alocinid**, le **10/12/2012** à **12:03**

Bonjour,

Je suis le conjoint d'une femme nigériane, entrée en France avec une fausse identité, sans papier car ceux utilisé pour entrer en France était une autre identité (fausse elle aussi). Nous avons un bébé de 4 mois et nous devons aller à la Préfecture pour faire la demande de carte. Au dos du courrier de convocation il y a un tableau à remplir concernant les parents et frères et sœurs de ma compagne. Officiellement les trois quarts de cette famille sont décédés. Devons-nous le préciser sachant qu'une amie nous a dit que pour une démarche similaire (mariage), on lui avait demandé de fournir les certificats de décès de ses parents (qui bien sûr n'existent pas)

Je me posais aussi la question de savoir s'il ne serait pas plus simple d'avouer cette fausse identité... et repartir sur de bonnes bases (véritable identité, et si oui comment, sans passer par la case prison.

Pourriez-vous m'aider?

Merci

Par **amajuris**, le **10/12/2012** à **13:43**

bjr,

je pense qu'il vaut mieux repartir sur de bonnes bases si cela est possible.

sous quelle identité votre épouse s'est-elle mariée.

votre épouse ne risque pas la case prison mais elle aura sans doute des problèmes pour être régularisée.

l'utilisation de faux documents donne raison à l'administration française quant à son exigence de nombreux documents fiables pour justifier d'une identité au détriment de ceux qui possèdent de vrais document d'identité et bien entendu ralentit toutes les procédures.

surtout que dans certains pays africains à la situation chaotique ou de guerre civile, l'état civil est pour le moins aléatoire.

cdt

Par **Nicole29**, le **10/12/2012 à 14:31**

Bonjour,

L'usage de faux, frauder l'administration... vous ramènerais plutôt à de graves plaintes... si j'étais vous, je ne dirais rien, faites comme si vous êtes entrés en France sans Visa (vous serez obligé de retourner dans votre pays pour prendre un visa long séjour par contre), mais au moins la Préfecture n'aura "rien" contre vous (de grave je veux dire à part le fait d'être entré sans visa).

Il faut savoir que si vous gardez votre fausse identité, vous ne serez jamais en sécurité, car il se peut que d'ici 10 ans la Préfecture retrouvera votre vraie identité.

Il y a une histoire similaire il y a quelques années, lorsque la Préfecture avait découvert (via la CAF) qu'un vieux algérien naturalisé, avait falsifié des documents pour devenir français, et je peux vous dire qu'à l'âge de 80 ans passé, se voir obliger de retourner dans son pays (alors qu'il ne connaissait plus personne en Algérie), n'est pas vraiment une partie de plaisir.

Donc ce que je peux vous dire, si vous continuez dans votre lancer, vous ne serez jamais tranquille, dans 1 an, 2 ans... il se peut que la Préfecture découvre tout.